



## **CT des DDI du 30 septembre 2014** **Déclaration préliminaire FO**

### ***Les DDI face à leur destin ?***

Monsieur le Président,

En ouverture du précédent comité technique, nous nous félicitons de l'organisation de la présente réunion dédiée exclusivement à la question de la réforme territoriale et de son impact sur les DDI.

A cette occasion, nous vous invitons à nous apporter, comme à l'ensemble des agents des DDI, des réponses claires quant à l'avenir des services territoriaux de l'État et des lieux du dialogue social où les intérêts des agents que nous représentons pourront être défendus.

Sans attendre ce rendez-vous, une partie du voile s'est déchirée, puisque la circulaire du 16 septembre 2014 adressée par le Premier ministre à l'ensemble des ministres apporte une partie des réponses... qui ne sont guère rassurantes ! Il suffit de se référer à son article 2.2. :

#### **2.2. Réforme de l'administration territoriale de l'Etat**

L'administration territoriale de l'Etat est le lieu où les missions de l'Etat sont exercées au plus près des citoyens, des entreprises et des territoires. Elle doit se réorganiser en conséquence de la réforme territoriale dans le but de maintenir une présence efficace de l'Etat dans les territoires et pouvoir, beaucoup plus qu'aujourd'hui, adapter la mise en œuvre des politiques publiques aux réalités locales. Afin d'offrir aux services davantage de souplesse dans l'utilisation des moyens financiers et humains, tout en recherchant toutes les voies de simplification et d'économie dans leur fonctionnement, outre la revue des missions sept chantiers de réforme de l'administration territoriale de l'Etat seront donc conduits : la rénovation de la charte de déconcentration ; la déconcentration de la gestion des moyens humains, ainsi que des crédits budgétaires ; l'adoption d'une nouvelle carte des sous-préfectures ; le renforcement de la tutelle des opérateurs au niveau territorial ; l'expérimentation de mutualisations des fonctions supports ; la simplification des commissions consultatives locales. Ces chantiers seront pilotés par le ministre de l'intérieur, en lien avec le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification. Une feuille de route de réforme de l'administration territoriale de l'Etat vous a déjà été adressée à cet effet.

Sans même avoir à connaître le contenu de la feuille de route de la Réate 2 mentionnée dans cette circulaire - deux documents que vous n'avez d'ailleurs pas pris la peine de transmettre aux organisations syndicales en amont de cette réunion -, l'horizon semble tout tracé.

Avec le retour de vieux démons (déconcentration de la gestion des agents et des crédits, mutualisations, etc....) qui tentent de revenir par la fenêtre de la réforme territoriale après que la porte de la MAP leur fut refermée par l'opposition des organisations syndicales en 2012.

Avec aussi un déplacement des lieux de gouvernance, le retour des démons sus-cités y étant sans aucun doute lié, le ministre de l'Intérieur étant chargé de tracer les lignes de l'État territorial de demain.

Alors, M. le Président, avant même l'ouverture des débats de cette instance, nous disposons d'une grande partie des réponses à nos questions préalables : l'avenir des DDI passerait par leur préfectoralisation...

...et la défense de leurs agents par le CT du ministère de l'Intérieur !

Autant vous dire que FORCE OUVRIERE dénonce ces orientations qui confirment la politique conduite par le gouvernement actuel, réduisant les services de l'État et des collectivités à un Meccano organisationnel, les agents à des pions à déplacer ou à supprimer, et le service public à une simple option républicaine.

FO dit non et met une nouvelle fois sur la table ses éléments de diagnostic, d'alerte et de revendications au travers de l'ouvrage :

« **Il faut sauver le service public** » publié demain.

Et là où l'administration joue la rétention quant à la communication de ses propres documents, FO joue la transparence et vous le remet aujourd'hui en exclusivité, M. le Président.

Mais peut-être aurions-nous du réserver cette exclusivité au ministère de l'Intérieur..

A vous de nous le préciser !

Je vous remercie.

